



SNPTP

COMMUNIQUÉ

Concours TSEF et IEF

Par arrêtés du 6 mars 2015, sont autorisés au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours (externes sur titres et épreuves, et internes sur épreuves) pour le recrutement de TSEF 3, TSEF 2 et IEF.

L'organisation de ces concours est à la charge du centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon.

	TSEF 2	TSEF 3	IEF
Spécialités ouvertes aux concours internes et externe	<ul style="list-style-type: none"> - Génie civil – études techniques , - Informatique - Mécanique - études - Qualité - Santé sécurité environnement travail - Télécommunications 	<ul style="list-style-type: none"> - Achats - Informatique - Maintenance mécanique - Télécommunications 	<ul style="list-style-type: none"> - Génie civil – études techniques - Informatique - Santé sécurité environnement travail - Télécommunications
Date limite de retrait des dossiers d'inscription et de RAEP	20 avril 2015	20 avril 2015	20 avril 2015
Clôture des inscriptions	20 avril 2015	20 avril 2015	20 avril 2015
Epreuve d'admissibilité concours externe	4 mai 2015	4 mai 2015	4 mai 2015
Epreuve écrite d'admissibilité du concours interne	18 juin 2015	25 juin 2015	30 juin 2015
Epreuves orales d'admission des concours interne et externe	12 octobre 2015	12 octobre 2015	12 octobre 2015

Téléchargement des dossiers d'inscription et de RAEP :

- par internet : <http://www.concours-civils.defense.gouv.fr> ;
- par intradef : <http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace-ministeriel-rh>

Liens Légifrance pour consulter les arrêtés :

TSEF 2 : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030367507&dateTexte=&categorieLien=id>

TSEF 3 : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030367513&dateTexte=&categorieLien=id>

IEF : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030367519&dateTexte=&categorieLien=id>

... / ...

Des arrêtés du ministre de la défense, publiés ultérieurement, fixeront la répartition par spécialité du nombre de postes offerts pour les concours externe et interne.

Commentaires FO

FO ne peut que se féliciter de voir des concours se mettre en place.

Le corps des TSEF, en forte déflation par rapport au plan de charge de certains employeurs, ne demande qu'à être alimenté par des concours externes et internes.

FO insiste pour que le nombre de postes ouverts par ces concours comble le besoin de l'ensemble des spécialités pour la totalité des employeurs (MINDEF et EPA).

FO rappelle qu'il faut absolument :

- harmoniser le régime indemnitaire (prime de rendement et IFT) sur les 3 grades de TSEF,
- mettre en place des formations diplômantes pour l'ensemble des corps ;
- déplafonner l'allocation spéciale pour les IEF.

Paris, le 25 mars 2015

PJ : 3 notes d'organisation du CMG de Lyon.